



## Retour en Roumanie d'un bébé sans papiers

-----  
Par DavidPagnon

Bonjour,

On héberge depuis quelques mois une jeune femme roumaine qui a eu un bébé en novembre. Les choses n'ayant pas évolué comme elle l'espérait, elle souhaite rentrer dans son pays. Le père, son ex, est déjà rentré.

Est-ce qu'elle peut rentrer chez elle avec seulement l'acte de naissance du bébé ? Sinon, comment faire ?

Pour des raisons indépendantes à cette situation, il faut qu'on récupère la chambre le 19 janvier. Et obtenir les papiers d'identité du bébé risque d'être très long, d'autant que l'ex n'est plus en France et que je doute qu'il fasse beaucoup d'efforts pour résoudre cette situation.

Merci d'avance !

-----  
Par Isadore

Bonjour,

En ce qui concerne la sortie de France, je ne vois guère de problème. En ce qui concerne le retour en Roumanie, il faut demander aux autorités roumaines.

Cette dame devrait voir d'urgence un assistant social.

-----  
Par kang74

Bonjour

On ne peut pas sortir hors de France sans que l'enfant ait des papiers qui justifient son identité .

Donc bien sûr que cela va poser problème ( qui prouvera que le bébé est bien le fils de Madame qui le sort hors de France ??), l'acte de naissance ne prouve rien mais est indispensable pour faire faire une carte d'identité .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34070]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34070  
[/url]

-----  
Par DavidPagnon

Merci pour vos réponses, même si elles ne m'arrangent pas...

Si je comprends bien, elle est coincée en France et va piocher (contre son gré) dans les caisses des aides de l'état jusqu'à ce qu'elle trouve un moyen d'obtenir des papiers de la part de la Roumanie ?

Est-ce que vous voyez une solution en cas d'urgence, en sachant que le père n'y met pas du sien ?

-----  
Par kang74

Son bébé est né en France ou en Roumanie ?  
A t-elle contacté l'ambassade de son pays ?

En plus d'une assistante sociale, il faut essayer de voir des associations qui peuvent l'aider dans ses démarches .

-----  
Par DavidPagnon

Son bébé est né en France en Novembre. Elle a une assistante sociale, très bien mais qui n'est pas trop au fait de ces questions de voyage à l'international.

Elle est très fatiguée, voire déprimée par la déception de sa situation, la gestion du bébé, et le départ de son ex, donc elle est beaucoup moins active pour s'en sortir qu'il y a quelques mois.

J'imagine qu'il faut contacter l'ambassade en effet, peut-être qu'ils permettront d'accélérer les choses. Avez-vous quelques noms d'associations qu'on pourrait contacter ?